



Plan de protection TC Ste-Croix Fribourg Groupement polysportif de l'Etat de Fribourg

Version 1.0, le 7 mai 2020

4. Modèle d'un plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Ste-Croix Fribourg (Groupement polysportif de l'Etat de Fribourg) est André Brülhart (Vignettaz 34, 1700 Fribourg, am.brulhart@hotmail.com , 079 509 18 67)
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés
Les poubelles sont retirées ou fermées.
Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie.
Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)
Swiss Tennis recommandant de jouer de préférence des simples (étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double), nous déconseillons vivement les doubles jusqu'à nouvel avis.
Swiss Tennis recommande de ne pas laisser jouer des invités ou des touristes et de n'autoriser l'accès qu'aux membres du club. Seuls les membres sont autorisés à jouer, les invités ne sont pas admis jusqu'à nouvel avis (question de traçage).

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis
Les club house et la cabane restent fermés et sont par conséquent inaccessibles.
Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Les mesures suivantes sont applicables :
Chaque membre arrive prêt à jouer
Chaque membre possède son ravitaillement personnel (boisson, nourriture)

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
La réservation à l'avance des courts via « Balle Jaune » est obligatoire et mentionne tous les participants. En cas d'empêchement, même de dernière minute, merci de vous désinscrire de la plateforme.

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TC Ste-Croix/Fribourg (groupement polysportif de l'Etat de Fribourg) ont été communiquées le 07.05.2020 aux groupes cibles suivants via le canal « Balle jaune » et aussi sur le site internet du groupement polysportif :
L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TC Ste-Croix/Fribourg (groupement polysportif de l'Etat de Fribourg). En plus, l'affiche de Swiss Tennis « Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur le court de tennis.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par la mesure suivante
Cf. Message «Balle jaune» (accusé de réception avant de jouer pour la première fois).
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Pancarte à l'entrée du centre et sur les courts
Chaque joueur se munit de désinfectant
Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, en arrivant au centre et à la fin d'une partie.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.
Chacun ramène ses débris à la maison.

2.3 Réservation des courts

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Traçage via le site « Balle jaune »
Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.
Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu. Il est donc interdit de rester dans l'enceinte du complexe pour partager un verre ou pique-nique.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment. Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Cours individuels ou en famille, pas de groupe hétérogène

Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club ou de la direction du centre.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.

L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.

En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les membres ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :

Par message via « Balle jaune »

Conclusion

Ce document a été établi par le TC Ste-Croix du Groupement polysportif de l'Etat de Fribourg, A. Brülhart

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date : le 07.05.2020

